

COMPTE RENDU DU CHS/CT DU 26 MAI 2021

Ce mercredi 26 mai 2021, s'est tenu le CHSCT de l'Aveyron en audio-conférence.

L'ordre du jour était le suivant :

1- approbation du PV de la séance du 8 mars 2021.

Le procès verbal a été adopté.

Des précisions ont été demandées concernant la convention ANACT. Cette agence qui intervient normalement dans le secteur privé doit permettre d'ouvrir la réflexion par le biais de commande d'études par l'administration sur l'ergonomie et des conditions de travail...

Ses conclusions, si elles sont intéressantes pourront être mutualisées...

2- point d'information – crise Covid.

La Présidente fait le point sur la situation sanitaire à la DDFiP à la date d'aujourd'hui.

Depuis le début de la crise sanitaire, 13 cas de Covid ont été recensés (7 en 2020, 6 en 2021), 23 cas contact. La Présidente remercie l'ensemble des agents pour la mise en œuvre et le respect des consignes sanitaires.

À ce jour, une soixantaine d'agents sont en télétravail et 253 agents en présentiels. 4 agents restent en situation particulière (ASA).

Le télétravail va être amené à évoluer d'ici les prochaines semaines.

3- Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) 2020/2021. Plan annuel de prévention 2021.

Deux risques majeurs ressortent du DUERP. Il s'agit du risque infectieux lié à la crise due au Covid-19 et encore et toujours les risques psycho-sociaux (RPS).

Les RPS recensés sont liés au manque d'effectif et à la mise en place du NRP.

La solution magique reste toujours le soutien de l'équipe EDR et la communication directionnelle pour nous faire passer le NRP.

L'ajustement des effectifs de l'équipe EDR est en suspens. En effet, pour la Direction, les collègues EDR seront amenés à moins se déplacer sur les différents sites, du fait de leurs disparitions.

Avec 112 départs à la retraite prévus d'ici à 3 ans, la situation va fortement se dégrader. Nous n'avons pas fini d'entendre parler des risques psycho-sociaux.

4- Point d'information sur les nouveautés à venir concernant le télétravail.

Ce nouveau dispositif doit être examiné en CTL le 08/06/2021.

Le télétravail reste basé sur le volontariat.

Le recours au télétravail pourra être régulier (jours fixes), ponctuel (jours flottants avec un minimum de 12 jours par an) ou temporaire (dispositif exceptionnel).

Le plafond réglementaire est de 3 jours de télétravail par semaine au maximum.

L'autorité décisionnaire devient le chef de service qui doit procéder à un entretien individuel au préalable avec l'agent. Les chefs de services vont être réunis pour les informer des bonnes pratiques du télétravail et de l'ergonomie.

En cas de refus du chef de service, l'agent pourra solliciter la Direction d'une manière informelle, ce qui est difficilement entendable quand on sait qu'un chef de service applique, en principe, les directives locales.

En cas d'accord, la demande pourra être déposée de manière dématérialisée directement dans SIRHUS.

Il n'y a plus de campagne annuelle, la demande peut être déposée à tout moment.

Les demandes pourront être déposées à partir du 15 juin 2021. Pendant quelques semaines, les deux systèmes pourront perdurer, notamment pour les personnes fragiles.

L'objectif de la Direction est de 80 % d'agents équipés de PC portables d'ici la fin de l'année.

5- Propositions de dépenses

Il a été convenu que dorénavant, le CHSCT ne financerait plus que les dépenses de travaux d'entretien et de vérification en matière de sécurité.

Le financement de travaux de mise aux normes de sécurité électrique de 3 sites va être priorisé, avant leurs fermetures au 31 décembre 2021.

Les formations secouristes au travail et manipulations des extincteurs devraient être organisées au cours du deuxième semestre 2021.

Au vu des départs annoncés, un recensement des candidats pour les formations de secouriste va être organisé.

A titre expérimental, une formation « communication au travail » pour 12 personnes va être financée, en vue de sa proposition aux agents intéressés.

6- Une fiche de signalement et une déclaration d'accident de service nous ont été présentées.

7- Questions diverses

Le médecin de prévention va reprendre les visites quinquennales à partir du mois de juin, en présentiel ou par téléphone, en fonction des besoins des agents.